

*Félix Turgeon, avocat
Service juridique
Ligne directe : (514) 598-3811
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : fturgeon@gazmetro.com*

PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIEL

Le 4 novembre 2004

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria – bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**OBJET: Examen des conditions de service des distributeurs
de gaz naturel
V/Dossier : R-3523-2003
N/dossier: 312-00217**

Chère consœur,

Relativement au dossier mentionné en rubrique, nous souhaitons par la présente vous transmettre une demande visant à faire modifier le calendrier établi par la Régie de l'énergie dans la décision D-2004-65.

En effet, lors de la séance de travail tenue le 27 octobre 2004, les distributeurs et les intervenants au présent dossier, malgré plusieurs tentatives, ont constaté ne pas être en mesure de compléter la tenue des 12 rencontres prévues avant le 14 décembre conformément à la décision D-2004-65.

Cette situation est le résultat de deux constats à savoir :

- la tenue, les 16, 17 et 18 novembre, des audiences dans le dossier tarifaire de Gazifère (R-3537-2004); et
- la tenue, du 6 décembre au 22 décembre, des audiences traitant de la demande d'établissement des tarifs d'électricité pour l'année 2005-2006 (dossier R-3541-2004).

En conséquence, les distributeurs et les intervenants souhaiteraient que la Régie de l'énergie réexamine le calendrier adopté dans la décision D-2004-65.

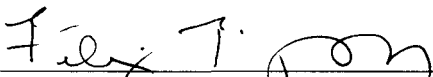
À ce jour, six séances de travail ont été tenues et les participants souhaitent tenir les 6 prochaines séances aux dates suivantes : 10, 24 et 26 novembre, le 1^{er} décembre ainsi que les 17 et 19 janvier 2005.

Ainsi, il est proposé par les distributeurs et par les intervenants que les séances de travail puissent se terminer au plus tard le 19 janvier 2005. Par la suite, les distributeurs présenteraient leur proposition respective au plus tard le 21 février 2005. Les questions des intervenants sur les propositions pourraient être envoyées au plus tard le 11 mars 2005 et les réponses des distributeurs pourraient être reçues au plus tard le 25 mars 2005. Les intervenants déposeraient alors leurs propres propositions au plus tard le 18 avril 2005.

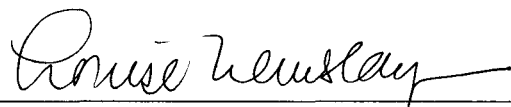
L'audience publique de la Régie de l'énergie sur ces propositions pourrait débuter le 28 avril 2005 pour une durée anticipée d'environ quatre (4) jours.

Un tel déplacement du calendrier permettrait une participation active de tous à l'ensemble des séances de travail. Cela nous apparaît utile étant donné la nature de ce dossier et l'importance des discussions qui ont lieu en séance de travail, au bénéfice à la fois des participants, des distributeurs, des clients et de la Régie de l'énergie.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Félix Turgeon, avocat
Service juridique
Société en commandite Gaz Métro



Louise Tremblay, avocate
Pouliot Mercure
Gazifère inc.

FT/mf

c.c. : Par courriel seulement aux procureurs des intervenants:

Me Nicolas Plourde (ACIG)

Me Jean-Olivier Tremblay (H-Q)

Me Hélène Sicard (UC)

M. Gilles-André Paquin (ACEF de l'Outaouais)

Me André Turmel (FCEI)

Me Stéphanie Lussier (OC)

Me Steve Cadrin (UMQ)